



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 MARS 2023

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 10

Pouvoirs : 2

Absents excusés : 3

Absents : 2

Votants : 12

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS LE VINGT-TROIS MARS à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune des Contamines-Montjoie, régulièrement convoqué le 17 MARS 2023, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BARBIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. François BARBIER, M. Jean-Luc MATTEL, Mme Gaëlle BLANCHARD, M. Michel BELIN, M. Michel BOUVARD, Mme Noëlle GRAVAUD, Mme Marielle MERMOUD, Mme Elisabeth MOLLARD, M. Florian GIBIER, M. Jean-Christophe DOMINGUEZ

ABSENTS EXCUSES : Mme Peggy LE BRUCHEC (donne pouvoir à Elisabeth Mollard), M. Bertrand DOLIGEZ (donne pouvoir à François Barbier), Marie-Noëlle LAVERTON

ABSENTS : Etienne JACQUET, Antoine BOISSET

OBJET : VOTE DE LA FISCALITE LOCALE 2023

DEL2023-20

Rapporteur : Gaëlle BLANCHARD

Il est proposé au Conseil municipal de voter les taux 2023 relatifs à la fiscalité locale, intégrant le taux de taxe d'habitation (TH) qui désormais, à l'issue de la réforme, ne concerne plus que les résidences secondaires.

Sur ces bases, et suivant l'avis de la commission des Finances, le conseil municipal est invité à se prononcer sur une augmentation de **+3%** des taux de fiscalité 2023 par rapport à 2022, comme détaillé ci-dessous :

En effet, cette augmentation - associée à la revalorisation des bases fiscales de 7,1 % conformément à la Loi de Finances pour 2023 - permet de retrouver le niveau de fiscalité antérieur, avant la baisse des taux décidée en 2020.

	Pour rappel Taux 2022	Taux 2023
Taxe d'habitation (TH)		22,99%
Taxe sur le foncier bâti (TFB)	26,61%	27,41%
Taxe sur le foncier non bâti (TFNB)	110,30%	113,61%
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	26,24%	27,03%

Vu l'avis des commissions des finances des 26 janvier 2023, 6 et 28 février 2023,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Pour : 12

Contre :

Abstention :

Envoyé en préfecture le 30/03/2023

Reçu en préfecture le 30/03/2023

Publié le

comme suit :

ID : 074-217400852-20230323-DEL2023020-DE

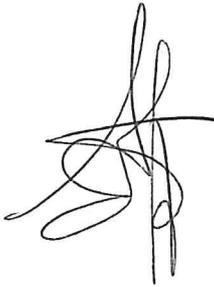
S²LO

- **D'ADOPTER** les taux de la fiscalité locale pour 2023,

	Taux 2023
Taxe d'habitation (TH)	22,99%
Taxe sur le foncier bâti (TFB)	27,41%
Taxe sur le foncier non bâti (TFNB)	113,61%
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	27,03%

En Mairie, le 23 mars 2023

Le secrétaire de séance,



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Affichée le
Acte certifié exécutoire le
Télétransmis en sous-préfecture le
Publié le

En Mairie, le 23 mars 2023

Le Maire,

François BARBIER

